

# ANNEXE A1

Adresse :  
530, route 261  
Saint-Sylvère (QC) G0Z 1H0

No de lots :  
5 652 583, 5 652 868

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Voir la liste des machineries incluses (jointe)</li><li>• Réservoir à l'eau de 10 000 litres</li></ul> <p><i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voir la liste des machinerie exclues (jointe)</li><li>• L'inventaire sur place et les récoltes</li></ul>

## DÉCLARATION DU VENDEUR :

1. **SANS GARANTIE LÉGALE:** Cette vente est faite sans garantie légale de qualité aux risques et périls de l'acheteur.
2. **CERTIFICATION BIO PAR ECOCERT :** La terre a présentement sa certification biologique. L'acheteur comprend que même si la certification de la terre est certifiée bio, l'acheteur se doit d'avoir également sa propre certification afin de pouvoir continuer une production certifiée biologique. Voir la réglementation de ÉCOCERT.
3. **PRIX DE VENTE :** La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
4. **BAIL PROVENANT DE LA FERME :** Les vendeurs se sont fait un bail à eux-mêmes (Ferme Majolimé inc) pour l'utilisation des terres et des bâtiments agricoles jusqu'en 2025 (voir courtier inscripteur et bail joint). Une résiliation de bail pourra se faire, selon le besoin des acheteurs.
5. **VENTE TAXABLE :** La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendu comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas, voir avec votre notaire et /ou comptable)
6. **AUCUN CERTIFICAT DE LOCALISATION :** Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue tel que vu. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, ni aucun certificat de localisation ou piquetage pour cette vente. L'acheteur s'en déclare satisfait.
7. **CRÉDIT MAPAQ :** Pour le montant des taxes municipales, s'il y a un crédit de taxes du MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes affiché par le courtier.
8. **ZONAGE AGRICOLE :** L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité des projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.

9. **SUPERFICIE EN CULTURE/BOIS** : Les superficies en bois et en culture sont approximatives et proviennent des vendeurs. Les vendeurs n'ont aucun document certifiant la superficie en culture ou en bois, la superficie est vendue telle que vue sans garantie de superficie.
10. **DÉNOMBREMENT DES ÉRABLES**: Les 300 entailles mentionnés dans le contexte de vente de la propriété sont estimées. Il n'y a aucun certificat de dénombrement. Vendu tel que vu.
11. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité des projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
12. **SERVITUDES** : Sujet à des servitudes en faveur d'Hydro Québec (#119 129) et de The Shawinigan Water and Power Corporation (#61 159).
13. **INSTALLATIONS SEPTIQUES**: Le bâtiment agricole pour le traitement et la congélation des argousiers est équipé d'une fosse de 3.4 m3 et d'un champ d'épuration. Celui-ci daterait de 2017 (voir document ci-joint). Pour ce qui est de la maison, Le vendeur ne possède aucun document relatif à ces installations septiques, il mentionne qu'il s'agirait d'un puisard. L'acheteur accepte les installations septiques dans leur état actuel, à son entière satisfaction et à ses risques et périls.
14. **PUITS** : Les vendeurs ont fait creuser un premier puits en 2017 (par Puitsbec), mais ils étaient insatisfaits du débit et de qualité de l'eau, ils ont donc fait creuser un second puits en 2019 (par Groupe Degranpré), qui satisfaisait leurs attentes cette fois. NB. Le premier puits de Puitsbec datant de 2017 est toujours là, mais nécessiterait une pompe pour être fonctionnel.

Date : 31/10/2023

**Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.**

PA\_\_\_\_\_

_____	_____	_____	_____
Acheteur 1	Date	Vendeur 1	Date
_____	_____	_____	_____
Acheteur 2	Date	Vendeur 2	Date

*Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.*

# Liste d'inclusions et exclusions (Machinerie)

Inventaire Ferme Majolimé inc.

Mise à jour 30 octobre 2023

## INCLUSION

Faucheuse forestière Thiboutot 5 pieds avec amortisseurs 2014  
Tondeuse Del Morino # série PRM180P 2014  
Ensemble de fourche Viladio 42 pouces 2014  
Sarcler de vigne Inter-Vignes LPO-400H # série : 17-02-074  
Rotoculteur 45cm Gearbox 2017 2 roues de profondeur # série 15-03-103  
Pulvérisateur Vector Tif 1000 litres 32'' et équipement 2017  
Tondeuse Gravely Kawasaki 2015 modèle 991083 # série 033007  
Tondeuse Gravely Kawasaki 2015 modèle 991083 # série 011067  
Tondeuse industrielle Gravely HD52 2016 modèle 991083 # série 062868  
Remorque chargeuse à bois 10'' # série JOLEX1117145 2018  
Tracteur Kubota # série L5740HSTCC-3 avec pelle avant et attache rapide # série 72165  
2 sécateurs électriques 2 200 chacun  
Congélateur 24.5 pieds cubes 2018  
Remorque 14 pieds 2018  
Équipement WIFI bâtisse 2018  
Dégrappeuse 2018-2019  
Déshydrateur 2015  
Balance certifié 2017  
Épandeur ionique 2019  
Plastifieuse 2019  
3 sécateurs électriques 2019  
Machine pour laver les contenants de récolte 2019  
Récurreuse 2020  
Débroussailleuse Stihl 2021  
Rhino style côte à côte 2009 sur roues et chenilles  
2 remorques (un jaune et un noir)

## EXCLUSION

Égrappeuse et effeuilleuse 2019-2020-2021-2022

Pour cette machine, comme nous sommes associés à part égale avec un producteur d'argousier du Centre-du-Québec, il faudra valider si l'acheteur et le producteur en question seraient d'accord pour poursuivre l'association.



# Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-158766-Z-220297-2021



Ecocert Canada confirme par la présente que :

## FERME MAJOLIMÉ

530, route 261, St-Sylvère, Québec, G0Z 1H0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

**Régime Bio Canada (COR) \***



Pour les étapes de production / activités:  
PRODUCTION VEGETALE

Certificat délivré le 5 août 2021

**Ecocert Canada**  
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,  
G6W 6N2, Canada  
[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

*S. Houle*

**Date d'anniversaire : 15 avril 2022**  
lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente.

Date de la certification initiale : 30 juin 2017  
Le dernier audit a eu lieu le 8 juillet 2021

Z001(COR)v02fr

Page 1/3

Conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSQB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSQB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSQB 32.312 - Systèmes de production biologique - Aquaculture - Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.  
La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ÉCOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Ce présent document autorise l'utilisation, au l'emballage des produits certifiés, de la référence à ÉCOCERT CANADA.



scannez moi  
Accédez au certificat  
officiel actualisé



# Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-158766-Z-220297-2021



## FERME MAJOLIMÉ

### Régime Bio Canada (COR) \*

Produits certifiés pour la marque de commerce : Ferme Majolimé

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ( [X] : en conformité )		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Argouses	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 5 août 2021

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada  
[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

Z001(COR)v02fr

Page 2/3

conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSG 32 310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSG 32 311 - Liste des substances permises et la CAN/CSG 32 312 - Systèmes de production biologique - Aquaculture - Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi  
Accédez au certificat  
officiel actualisé

# Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-158766-Z-220297-2021



## FERME MAJOLIMÉ

### Régime Bio Canada (COR) \*

Site(s) de production couvert(s) :

> 530, route 261, St-Sylvère, Québec, G0Z 1H0, CANADA

---

Certificat délivré le 5 août 2021

**Ecocert Canada**

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

[www.ecocertcanada.com/fr](http://www.ecocertcanada.com/fr)

Z001(COR)v02fr

Page 3/3

conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CSGS 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGS 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CSGS 32.312 Systèmes de production biologique - Aquaculture - Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi  
Accédez au certificat  
officiel actualisé



28 OCT. 2020 9H05  
25 799 279

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER**  
(acte sous seing privé)  
(C.c.Q., art. 2999.1)

**PAR**

**SYLVIE LEBLANC**, résidant et domiciliée au 450, 4<sup>e</sup> avenue à Grandes-Piles (Québec) G0X 1H0.

**Ci-après nommée la « partie »**

LAUELLE donne par les présentes à l'Officier de la publicité foncière de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), avis d'un bail commercial signé le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Dans ce bail :

**a) le locateur est :**

\_\_\_\_\_ , résidant et domicilié au 530, route 261 à Saint-Sylvere, province de Québec, G0Z 1H0;

**ET**

\_\_\_\_\_ résidant et domiciliée au 530, route 261 à Saint-Sylvere, province de Québec, G0Z 1H0;

**ci-après appelés le « locateur »**

**b) le locataire est :**

**FERME MAJOLIMÉ INC.**, société constituée le 1<sup>er</sup> octobre 2013 sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (RLRQ, C. S-31.1), immatriculée au Registraire des entreprises sous le numéro 1169461267, ayant son siège social au 530, route 261 à Saint-Sylvere, province de Québec, G0Z 1H0;

**ci-après appelée le « locataire »**

**c) la désignation de l'immeuble** où sont situés les lieux loués est la suivante :

Un emplacement connu et désigné comme étant :

- le lot numéro **CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS (5 652 583)**, du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2);

- le lot numéro **CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-HUIT (5 652 868)**, du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

**d) la date de début** du bail est le premier octobre deux mille vingt (01-10-2020);

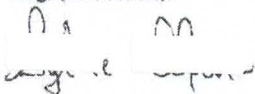
**e) la date de la fin** du bail est le trente septembre deux mille vingt-cinq (30-09-2025);



f) il y est prévu un **droit de renouvellement**.

Le présent avis est donné afin de permettre à l'Officier de la publicité foncière, et demande est faite à ce dernier, d'inscrire au registre foncier les droits résultant du bail auquel il est fait référence ci-dessus.

En foi de quoi, la **partie** signe à Shawinigan (Québec), le vingt octobre deux mille vingt (20/10/2020).



SYLVIE LEBLANC


#### DÉCLARATION D'ATTESTATION

Je soussigné, M<sup>e</sup> Simon-Pierre DALLAIRE, atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la partie au présent acte.
2. Le présent acte traduit la volonté exprimée par la partie.
3. L'acte est valide quant à sa forme et son contenu est exact.

Attesté à Shawinigan (Québec), le 20 octobre 2020.

Nom: Me Simon-Pierre DALLAIRE  
Qualité: Avocat  
Adresse: 550, avenue de la Station, bureau 210  
Shawinigan (Québec) G9N 1W2

  
Me Simon-Pierre DALLAIRE, avocat



## **ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

---

propriété située au  
**530, route 261, Saint-Sylvère (Québec)**

réalisée pour  
**Ferme Majolimé**

7 décembre 2017

N/Réf. : STL17179-02

---

**Bureau de Lévis – Québec**  
T 418-496-7335 / F 418-496-7366  
1320 B, rue J.-A.-Bombardier  
Lévis (Québec) G7A 2P4

---

**Bureau de Princeville - Victoriaville**  
T 819-234-6951 / F 819-234-4951  
117, rue Saint-Jean-Baptiste Sud  
Princeville (Québec) G6L 5A3



N/Réf. : STL17179-02

Princeville, 7 décembre 2017

Ferme Majolimé

70, Place J-Arthur Lemire  
Saint-Étienne-des-Grés (Québec) G0X 2P0

**Objet :** Attestation de conformité des installations septiques  
530, route 261, Saint-Sylvère (Québec)

Monsieur,

Les services techniques d'**Inneo environnement** (ci-après Inneo) ont été retenus de votre part afin d'effectuer une vérification de la conformité des installations septiques aménagées sur le terrain résidentiel mentionné en objet.

Cette vérification a été réalisée afin de répondre à la réglementation municipale qui demande qu'une attestation de conformité soit fournie auprès de leur instance par une firme qualifiée dans le domaine. L'objectif était de confirmer que les installations septiques sont construites et aménagées conformément aux plans et devis fournis dans le cadre de l'étude nommée « Perméabilité des sols et système de traitement des eaux usées » (N/Réf. : STL17179-01, 12 juillet 2017) réalisée par **Inneo**. La vérification a été effectuée spécifiquement à l'attention du client mentionné ci-dessus et l'attestation ne peut être utilisée pour une autre propriété ou un autre client.

À noter que l'attestation du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées pour le professionnel ayant réalisé l'étude, délivrée par l'Ordre des technologues professionnels du Québec, est jointe à l'annexe I.

**Bureau de Princeville-Victoriaville**  
117, rue Saint-Jean-Baptiste Sud  
Princeville (Québec) G6L 5A3  
T 819-234-6951 / F 819-234-4951

**Bureau de Lévis-Québec**  
1320 B, rue J.-A.-Bombardier  
Lévis (Québec) G7A 2P4  
T 418-496-7335 / F 418-496-7366





Tel que recommandé dans cette étude, une installation avec filtre à sable hors sol a été aménagée. Le choix de ce dispositif de traitement des eaux usées avait été fait compte tenu du débit total journalier du bâtiment (541 - 1 080 L/j) et des conditions du milieu récepteur. Plus précisément, les constructions suivantes ont été réalisées pour cette installation :

- ♦ conduite d'amenée et raccordements;
- ♦ fosse septique;
- ♦ station de pompage;
- ♦ filtre à sable hors sol.

---

**Bureau de Princeville-Victoriaville**

117, rue Saint-Jean-Baptiste Sud  
Princeville (Québec) G6L 5A3  
T 819-234-6951 / F 819-234-4951

**Bureau de Lévis-Québec**

1320 B, rue J.-A.-Bombardier  
Lévis (Québec) G7A 2P4  
T 418-496-7335 / F 418-496-7366

Le tableau suivant résume les éléments investigués ainsi que les résultats de la vérification :

Tableau 1 : Liste des vérifications et résultats		
Date des travaux d'aménagement :	31 octobre 2017	
Professionnel de chantier d'Inneo :	Cynthia Lemieux	
Entrepreneur responsable des travaux :	Maxime Paillé	
Vérifications	Constats	Conformité <sup>1</sup>
<b>Conduite d'amenée</b>		
* Type	Préfabriquée (norme NQ 3624-130)	Conforme
<b>Fosse septique</b>		
* Type	Capacité 3,4 m <sup>3</sup> Préfabriquée (norme NQ 3680-905)	Conforme
* Couvertres de visite installés au niveau du sol	Observés	Conforme
* Distance d'un puits ou d'une source d'eau	aucun dans un rayon de 15 m	Conforme
* Distance d'un lac, cours d'eau (ligne des hautes eaux), marais ou étang	aucun dans un rayon de 10 m	Conforme
* Distance d'une conduite d'eau de consommation	≥ 1,5 m	Conforme
* Distance d'une limite de propriété	≥ 1,5 m	Conforme
* Distance de la résidence	≥ 1,5 m	Conforme
<b>Champ d'épuration de type filtre à sable</b>		
* Superficie du lit de sable filtrant	26 m <sup>2</sup>	Conforme
* Superficie du lit de pierre	26 m <sup>2</sup>	Conforme
* Nombre de rangées de tuyaux perforés	2	Conforme
* Longueur des rangées de tuyaux perforés	13,7 m	Conforme
* Diamètre des tuyaux perforés	7,5 cm	Conforme
* Distance entre les tuyaux perforés	1,2 m	Conforme
* Pente des tuyaux perforés	0 %	Conforme
* Calibre de la pierre (lit de pierre)	19 mm	Conforme
* Épaisseur totale du lit de pierre	30 cm	Conforme
* Épaisseur totale du lit de sable filtrant	30 cm	Conforme
* Épaisseur du remblai sur le lit de pierre	60 cm	Conforme
* Distance d'un puits ou d'une source d'eau	aucun dans un rayon de 30 m	Conforme
* Distance d'un lac, cours d'eau (ligne des hautes eaux), marais ou étang	aucun dans un rayon de 15 m	Conforme
* Distance d'une conduite d'eau de consommation	≥ 2 m	Conforme
* Distance d'un haut de talus	≥ 3 m	Conforme
* Distance d'une limite de propriété	≥ 2 m	Conforme
* Distance d'un arbre	≥ 2 m	Conforme
* Distance de la résidence	≥ 5 m	Conforme

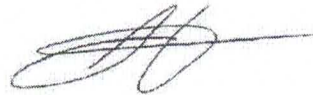
À la suite des vérifications réalisées, les installations septiques ont été construites conformément aux plans et devis de l'étude « Perméabilité des sols et système de traitement des eaux usées » (N/Réf. STL17179-01, 12 juillet 2017) et aux normes de construction du *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22).

Vous trouverez à l'annexe II un plan de localisation tel que construit ainsi que des photographies des aménagements à l'annexe III.

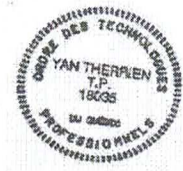
Nous espérons le tout à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements.



Cynthia Lemieux  
Chargée de projet



Yan Therrien, T.P.  
Directeur



Distribution du rapport :

- ♦ Ferme Majolimé (1 copie papier et 1 copie électronique)





**ANNEXE I**

**ATTESTATION ANNUELLE DU  
DROIT D'EXERCICE EN  
EVACUATION ET TRAITEMENT  
DES EAUX USEES DES  
RESIDENCES ISOLEES (OTPG)**

**ATTESTATION ANNUELLE DU DROIT D'EXERCICE EN ÉVACUATION  
ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Le Comité d'évaluation du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées  
de l'Ordre des technologues professionnels du Québec atteste que

**Monsieur Yan Therrien, T.P.**  
Membre n° 13035

répond à ce jour, aux critères pour exercer dans le domaine de l'évacuation  
et du traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r. 22)

Conditionnellement au maintien du permis de l'OTPO et à la détention de l'assurance de la responsabilité  
professionnelle, cette reconnaissance est valide jusqu'au **samedi 31 mars 2018**.

Émise à Montréal, ce 1<sup>er</sup> avril 2017

Le président de l'OTPO,



Alain Borlier, T.P.

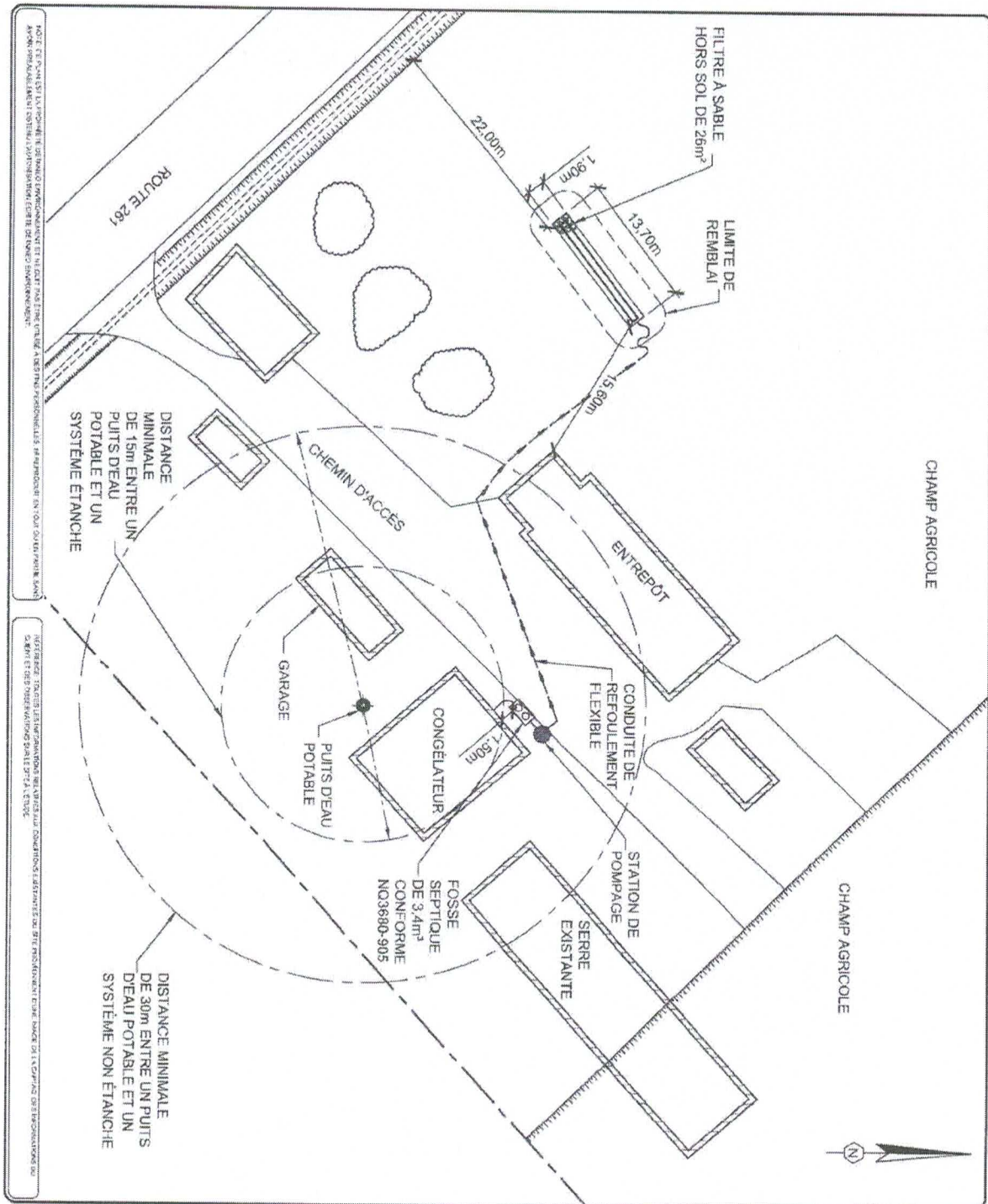




**ANNEXE II**

**PLAN DE LOCALISATION TEL  
QUE CONSTRUIT**





- BÂTIMENT EXISTANT
- FOSSE SEPTIQUE
- LIMITÉ DE REMBLAI
- LIMITÉ DE RÉSERVA
- ÉQUIP. D'ÉNERGÉTIQUE PRODUIT
- HAUT DE TÊTE
- FISSURE DE CHANGÈRE
- PUIS D'EAU POTABLE
- COTATION EN MÈTRE

CLIENT

**FERME MAOULIME**

PROJET

**ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

580, route 261, Saint-Sylvestre (Québec)

SCHELI

SIGNATURE

INTÉ

**PLAN DE LOCALISATION DU SITE**

PROJETÉ

C. LEMIEUX

S. ROCHEFORT

ÉCHELLE

1:480

DATE

8 DÉCEMBRE 2017

INTÉ

STLB17179-02

RÉFÉRENCE

1 DE 1

PROJETÉ	ÉCHELLE	INTÉ
C. LEMIEUX	1:480	STLB17179-02
S. ROCHEFORT	FORNAT	RÉFÉRENCE
Y. THIÉRIEN	DATE	8 DÉCEMBRE 2017
		1 DE 1



**ANNEXE III**

**MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE**



Photo 1

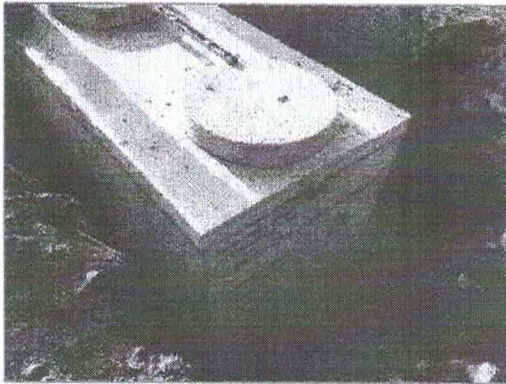


Photo 2

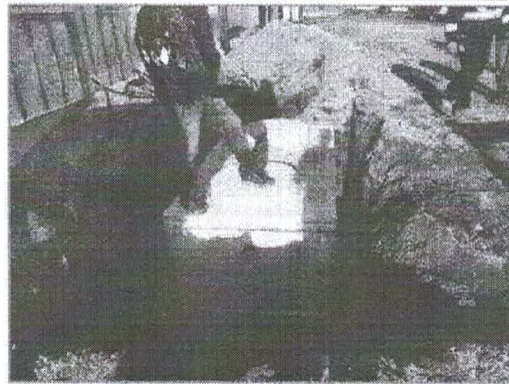


Photo 3

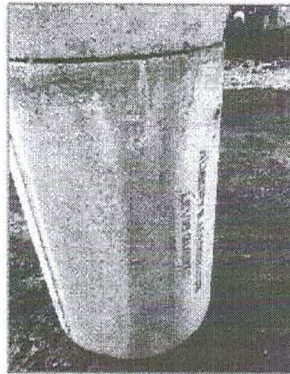


Photo 4

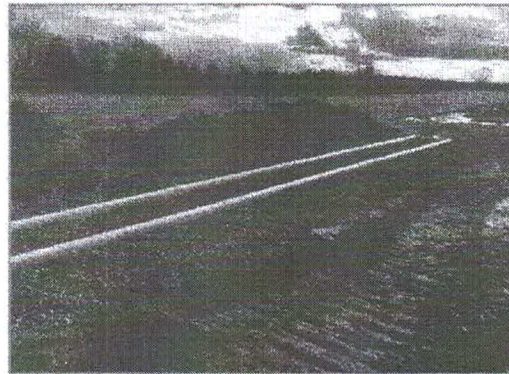


Photo 5

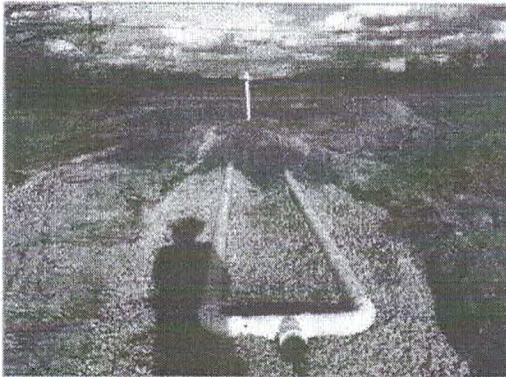
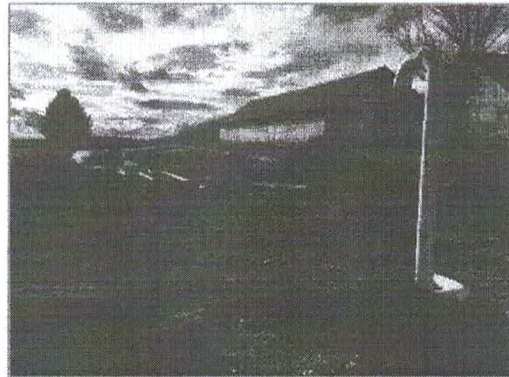


Photo 6



CLIENT :	<b>FERME MAJOLIMÉ</b>
PROJET :	<b>ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES</b> 530, route 261, Saint-Sylvere (Québec)
TITRE :	<b>MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE</b>

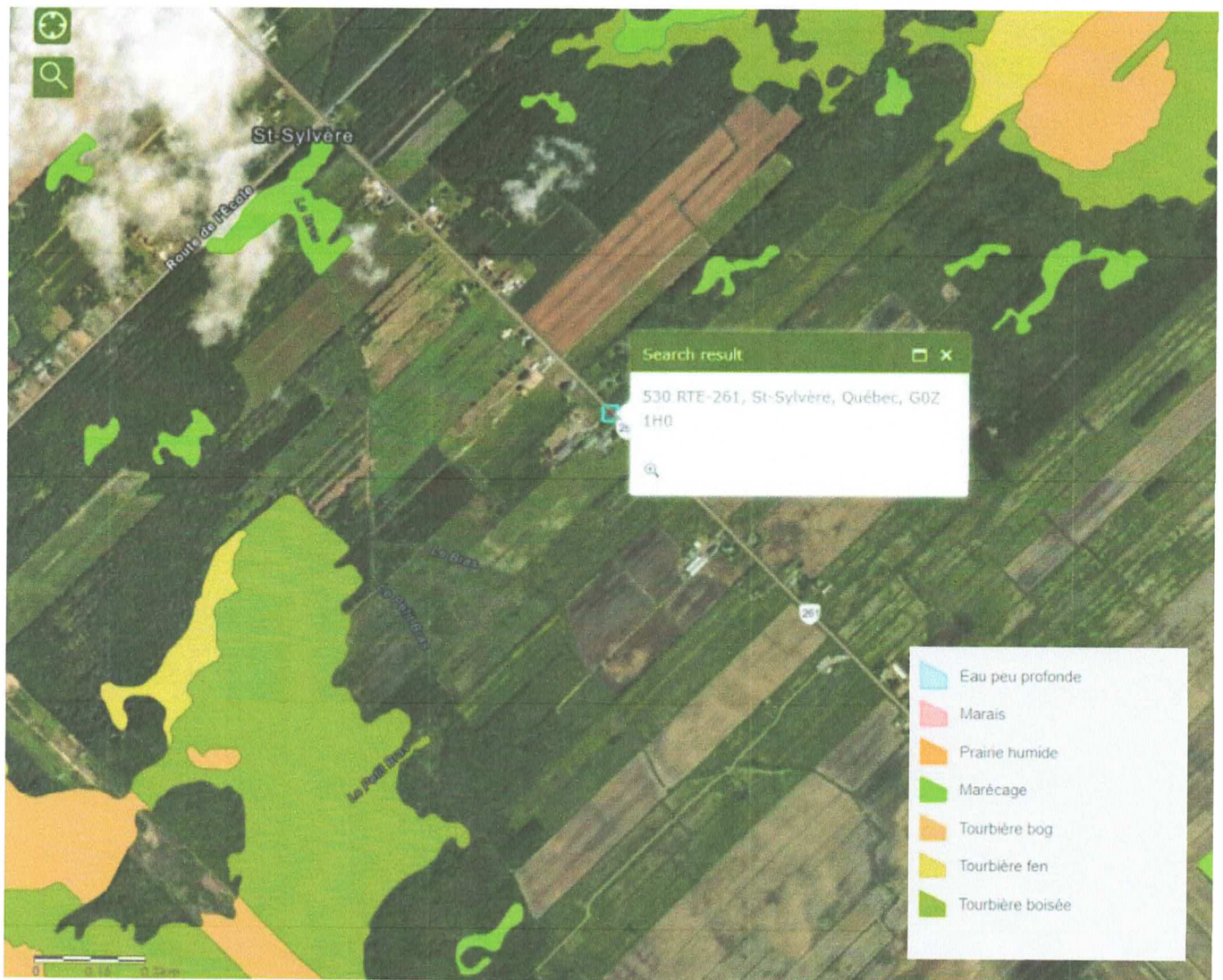
<b>inneo</b> ENVIRONNEMENT	
PRÉPARÉ :	VÉRIFIÉ :
<b>C. LEMIEUX</b>	<b>Y. THERRIEN</b>
N/RÉF. :	SÉQUENCE :
<b>STLB17179-02</b>	<b>1 de 1</b>



# Milieu Humide

Adresse :  
530 route 261  
Saint-Sylvère QC G0Z 1H0

Lot(s) :  
5 652 583  
5 652 868



## Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieus-humides-du-quebec/>

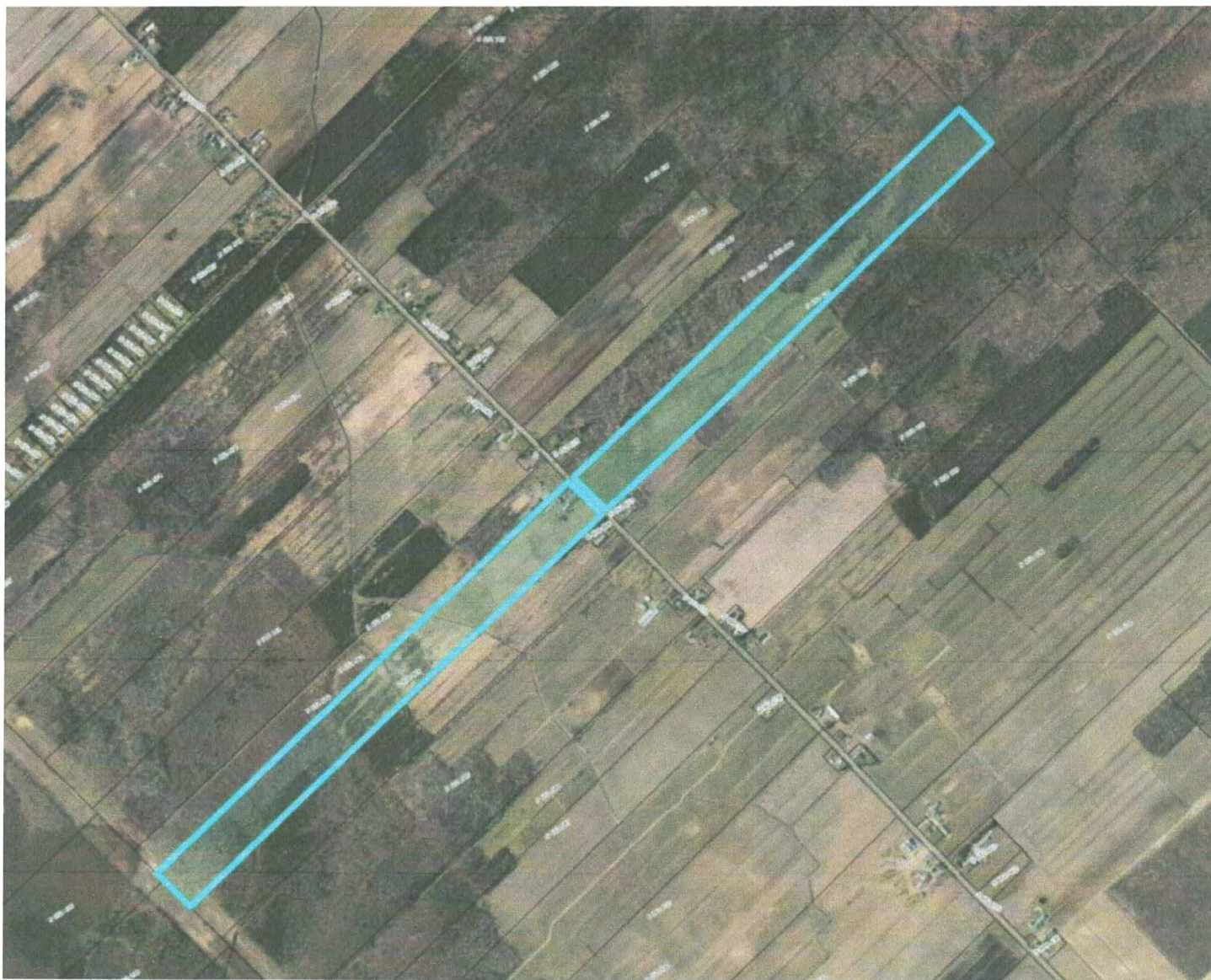


# CPTAQ

## Vue aérienne

Adresse :  
530 route 261  
Saint-Sylvère QC G0Z 1H0

Lot(s) :  
5 652 583  
5 652 868



### Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : [https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq\\_demeter/](https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/)